

AMID-THIN® W

Substance de croissance végétale
pour l'éclaircissage des pommes et des poires

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE :

1-Naphtalèneacétamide 8,3 %

N° D'HOMOLOGATION 13167
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION :
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
VOIR LES AUTRES PRÉCAUTIONS SUR LE CÔTÉ

Contenu net : 113,5 g

Distribué par :
United Agri Products
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5

Fabriqué aux États-Unis par :
Amvac Chemical Corporation
4100 E. Washington Blvd.
Los Angeles, CA 90023
U.S.A.

TABLEAU D'ÉCLAIRCISSEMENT DES POMMES — PPM À UTILISER

(300 g dans 1000 L donnent 25 ppm)

1. Colombie-Britannique — Toutes les variétés, sauf la Red Delicious et la Common Delicious : Appliquer 200 g pour 1000 L de bouillie, avec un pulvérisateur à main, sur tout le feuillage, jusqu'au ruissellement, ou 1,5 kg pour 500 à 800 L d'eau par hectare, avec un pulvérisateur à jet porté. Pour augmenter l'efficacité, on peut utiliser un surfactant non ionique homologué pour cet usage; lire et suivre attentivement le mode d'emploi qui figure sur son étiquette.

2. Ontario — Melba, Transparent et Quite : Utiliser 50 à 70 ppm à la chute des pétales; pulvériser sur tout le feuillage, jusqu'au ruissellement. Duchess, Early McIntosh, Wealthy et Golden Delicious : Utiliser 75 à 100 ppm à la chute des pétales; pulvériser sur tout le feuillage, jusqu'au ruissellement.

3. Autres provinces canadiennes :

25 à 40 ppm à la chute des pétales les années normales* — Williams, Early Red, Yellow Transparent, Oldenburg (Duchess), Red Astrachan

50 ppm 2 à 2¹/₂ semaines après la pleine floraison — Early McIntosh, Wealthy, Golden Delicious, Baldwin, Rome Beauty, Jonathan, Stayman

40 à 50 ppm 2 à 2¹/₂ semaines après la pleine floraison — McIntosh, Grimes Golden, Gravenstein, York

40 ppm 2 à 2¹/₂ semaines après la pleine floraison — Cortland, Macoun, Northern Spy

25 à 40 ppm 2 à 2¹/₂ semaines après la pleine floraison — Rhode Island Greening

50 ppm à la chute des pétales — Red Delicious

40 à 50 ppm à la chute des pétales — Yellow Newton

*Chez les variétés à traiter 2 à 2¹/₂ semaines après la pleine floraison, on peut retarder le traitement de jusqu'à 3 semaines s'il fait exceptionnellement froid et que la croissance est ralentie.

Chute des pétales — chute d'environ 90 à 95 % des pétales.

Pleine floraison — ouverture de 90 % des fleurs et début de la chute des pétales des fleurs centrales.

Ce tableau n'est donné qu'à titre d'indication. Les conditions météorologiques, la quantité de fleurs et les autres facteurs ayant un effet sur la nouaison varient d'une région à l'autre. Consulter le pomologue de la région quant au moment propice au traitement et aux doses à utiliser pour chaque problème d'éclaircissage.

AMID-THIN W contient du 1-naphtalèneacétamide et sert à éclaircir de nombreuses variétés de pommes à la chute des pétales.

ÉCLAIRCISSEMENT DES POIRES BARTLETT ET BOSCH — Mélanger 600 g d'AMID-THIN W avec 1000 L d'eau. On obtient ainsi une bouillie dont la concentration en naphtalèneacétamide est de 50 ppm. Pulvériser à la chute des pétales ou moins de 5 à 7 jours après la chute des pétales. Utiliser jusqu'à 3350 L de bouillie par hectare.

Le fait d'appliquer AMID-THIN W de cette manière permet d'épargner du temps et de la main-d'oeuvre lors de l'éclaircissage supplémentaire des poires.

MÉLANGE — Remplir la cuve d'eau, mettre l'agitateur en marche et ajouter AMID-THIN W. Ensuite, pour obtenir un bon mélange, agiter pendant quelques minutes avant de pulvériser. Agiter constamment pendant la pulvérisation. Pour obtenir 25 ppm de naphtalèneacétamide, mélanger 300 g d'AMID-THIN W avec 1000 L d'eau.

FACTEURS AYANT UN EFFET SUR LA CONCENTRATION D'AMID-THIN W — La

concentration appropriée à une variété donnée dépend de plusieurs facteurs : l'âge et la vigueur des arbres, les conditions de pollinisation, les conditions météorologiques favorables au vol des abeilles et à la nouaison, l'absence de dégâts dus aux insectes et aux maladies sur le feuillage et les réserves alimentaires des arbres d'après la récolte et l'état du feuillage l'année précédente. Utiliser les doses maximales sur les arbres vigoureux jouissant de conditions de pollinisation favorables à la nouaison et les doses minimales sur les arbres qui sont moins vigoureux et dont les réserves alimentaires sont basses. L'un des avantages exceptionnels d'AMID-THIN W du point de vue du suréclaircissage, c'est sa sécurité d'emploi aux concentrations conseillées.

Il est important de ne pas traiter les variétés d'été hâtives plus tard qu'à la chute des pétales, parce que les traitements faits 2 à 3 semaines par la suite donnent souvent un éclaircissage insuffisant et des fruits prématurés.

PRÉCAUTIONS — Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Nocif en cas d'ingestion. Ne pas contaminer les aliments, les semences ni les autres produits chimiques agricoles. Ne pas réutiliser le contenant; le détruire une fois vide. Ne pas utiliser ce produit pour des usages autres que ceux conseillés sur la présente étiquette.

PREMIERS SOINS — En cas de contact avec la peau, laver immédiatement avec beaucoup de savon et d'eau. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec de l'eau. En cas d'ingestion : si la personne est consciente, lui faire boire 2 ou 3 verres d'eau ou de lait et la faire vomir; si elle est inconsciente, ne rien lui donner par la bouche. Consulter immédiatement un médecin ou appeler immédiatement un centre antipoison.

ÉLIMINATION

1. Rincer à fond le récipient vide et ajouter les rinçures au mélange de pulvérisation dans le réservoir.
2. Suivre les instructions provinciales pour tout nettoyage additionnel nécessaire du récipient avant son élimination.
3. Rendre le récipient vide impropre à tout usage additionnel.
4. Éliminer le récipient conformément aux exigences provinciales.
5. Pour plus de renseignements sur l'élimination de la quantité inutilisée ou superflue et le nettoyage des lieux d'un déversement, communiquer avec l'organisme provincial chargé de la réglementation du produit ou avec le fabricant.

AVIS À L'UTILISATEUR — Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

AVIS À L'ACHETEUR — La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit et accepte celui-ci à cette condition.